

Communiqué de presse 16/02/2021

Ouverture du plus grand centre de vaccination belge au Heysel

La Commission communautaire commune est fière d'annoncer l'ouverture du plus grand centre de vaccination en Belgique, situé au Heysel. Explications.

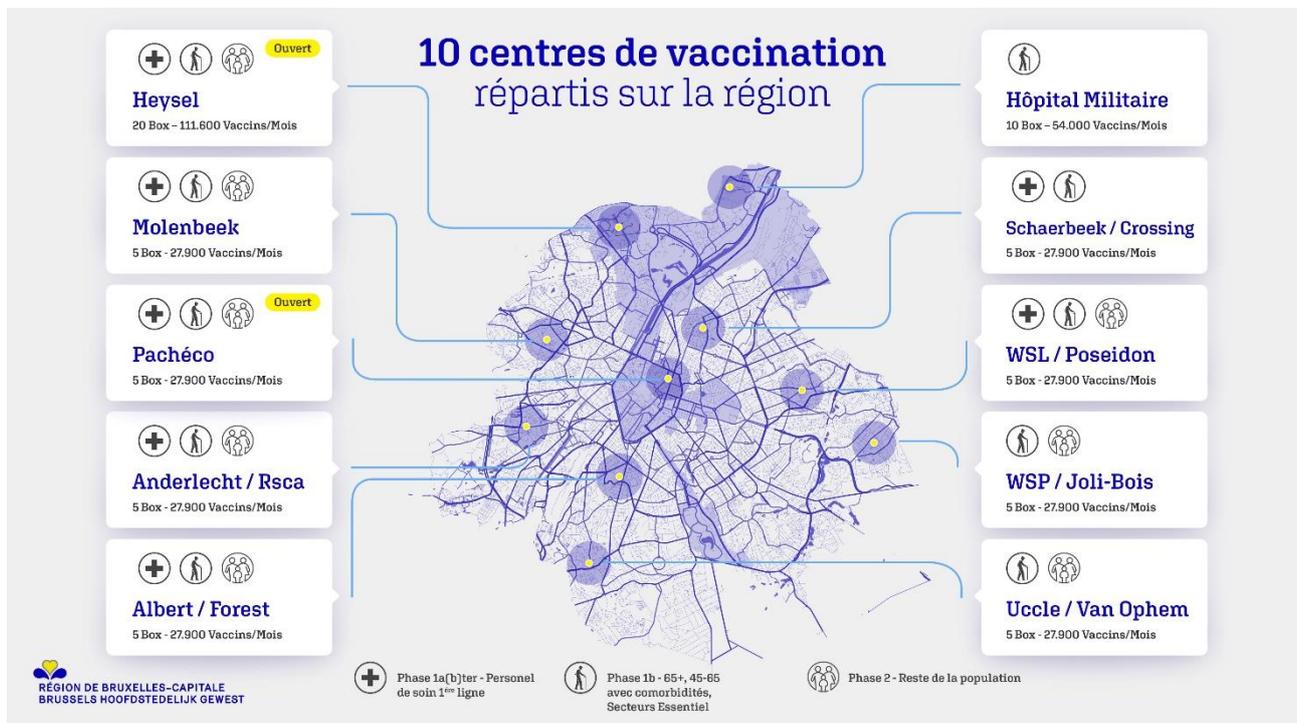
La Commission communautaire commune vise à garantir l'accès à un vaccin de qualité à tous les Bruxellois. L'objectif est de **vacciner au minimum 70% de la population bruxelloise** (c'est-à-dire au moins 940.000 Bruxellois de plus de 18 ans), en donnant la priorité aux groupes à risque identifiés. Et ce, pour obtenir *in fine* une immunité de groupe et endiguer la propagation du coronavirus.

Pour atteindre cet objectif, la Cocom a déjà inauguré [son tout premier point de vaccination, situé au Boulevard Pachéco 42](#), à côté de la clinique Saint-Jean, le 2 février dernier et prépare activement l'installation des prochains. Aujourd'hui, **c'est donc au tour du plus grand centre de vaccination belge d'ouvrir officiellement ses portes : le centre de vaccination du Heysel**. Durant la première semaine, 4.800 vaccinations sont prévues. Avec 20 boîtes de vaccination, il atteindra **une capacité de 112.000 vaccinations par mois à terme**.

« L'ouverture du centre de vaccination du Heysel est un pas important dans notre stratégie de lutte contre le Covid-19. Le centre du Heysel est le plus grand du pays et pourra vacciner 112.000 personnes par mois. L'ouverture des autres centres se fera de manière progressive, en fonction de l'approvisionnement en vaccins. Cette nouvelle étape de taille dans la stratégie de vaccination nous permet d'entrevoir des jours meilleurs », explique Alain Maron, Ministre de la Santé bruxellois.

10 centres de vaccination sur le territoire régional bruxellois

En région bruxelloise, les 10 points de vaccination sont répartis géographiquement de façon stratégique sur le territoire pour atteindre un maximum de personnes. Ils ouvriront progressivement entre février et avril 2021.



Voici le planning d'ouverture des points de vaccination bruxellois :

- Depuis le 2 février :
 - 1/ **Pachéco** (Centre de test et de vaccination - Boulevard Pachéco, 42 à 1000 Bruxelles).
- Le 16 février :
 - 2/ **Heysel** (Palais 1 Heysel - Avenue Impératrice Charlotte, 6 à 1020 Laeken)
- À partir du mois de mars :
 - 3/ **Forest** (Centre de test et de vaccination Albert - Avenue Jupiter, 201 à 1190 Forest)
 - 4/ **Schaerbeek** (Salle de sport Crossing - Avenue du Suffrage Universel à 1030 Schaerbeek)
 - 5/ **Molenbeek** (Chaussée de Gand, 686 à 1080 Molenbeek)
 - 6/ **Hôpital Militaire** (Rue Bruyn, 200 à 1120 Neder-over-Heembeek)
- À partir du mois d'avril :
 - 7/ **Anderlecht** (RSCA - Avenue Théo Verbeeck, 2 à 1070 Anderlecht)
 - 8/ **Woluwé-Saint-Pierre** (Joli-Bois - Drève des Shetlands, 15 à 1150 Woluwé-Saint-Pierre)
 - 9/ **Woluwé-Saint-Lambert** (Poseidon - Avenue des Vaillants, 4 à 1200 Woluwé-Saint-Lambert)
 - 10/ **Uccle** (Rue Égide Van Ophem, 110 à 1180 Uccle)

Ces points de vaccination auront une **capacité finale de 375.000 vaccinations par mois** à partir du mois de mars, avec entre 5 et 20 boîtes de vaccination et une capacité maximale allant de près de 900 à 4.000 vaccinations par jour et par centre. Pour cela, nous aurons besoin de 375 ETP dont 15 médecins et 75 infirmiers ainsi que d'environ 350 ETP pour le personnel administratif et logistique. [Un appel à volontaires a d'ailleurs été lancé](#) par la Commission communautaire commune. Jusqu'au vendredi 12 février, 412

personnes y ont déjà répondu, parmi lesquelles 145 médecins, 179 infirmier.e.s, 9 sages-femmes, 5 étudiants et 74 personnes pour les aides administratives et logistiques.

Il est important de rappeler que la vaccination reste tributaire à la fois de la disponibilité des vaccins et de la volonté des citoyens à se faire vacciner. C'est pourquoi la Commission communautaire commune développe en ce moment des campagnes de sensibilisation à destination de différents publics selon les différentes phases et a mis en place un plan stratégique de vaccination évolutif qui pourra s'adapter à tout moment pour coller au mieux à la réalité du terrain.

Une stratégie de vaccination évolutive

Pour répondre aux besoins des Bruxellois et assurer une couverture vaccinale la plus élevée possible, la stratégie de vaccination et son opérationnalisation tiennent compte de l'évolution de l'épidémie et de son impact sur notre société. Ainsi, outre les centres et points de vaccinations mentionnés ci-dessus, quelques initiatives de vaccination locale et des équipes mobiles seront déployées, en collaboration avec les communes, pour rendre l'accessibilité au vaccin le plus simple possible pour chacun et chacune, y compris pour les personnes à mobilité réduite et/ou en situation de précarité.

Plusieurs phases de vaccination ont été établies :

- **Phase 1a**
 - Les maisons de repos. Cette phase a débuté le 28 décembre – nous avons déjà vacciné plus de 19.000 personnes parmi les résidents et le personnel. Tous les résidents de maisons de repos qui ont souhaité être vaccinés ont déjà reçu leurs 2 doses, c'est-à-dire plus de 85% du nombre de résidents au total, ainsi que 3.000 membres du personnel.
 - Le personnel de soin des hôpitaux. Cette phase a débuté le 18 janvier et la vaccination a été effectuée par le personnel hospitalier lui-même ou par la médecine du travail - nous avons déjà vacciné plus de 10.000 membres du personnel soignant faisant partie des groupes prioritaires (urgences, unités COVID et soins intensifs), dont près de 9.000 auront déjà reçu la 2^e dose du vaccin cette semaine.
 - Depuis le 2 février : le personnel de soin de première ligne (médecins généralistes, infirmiers à domicile, dentistes de plus de 50 ans), pour lesquels les premiers centres de vaccination sont ouverts, dont ceux de Pachéco et du Heysel. Un peu plus de 1.500 personnes ont été vaccinées au point de vaccination Pachéco et des personnes de moins de 55 ans sont actuellement vaccinées au centre de vaccination du Heysel avec le vaccin AstraZeneca. Les groupes prioritaires suivront, les uns après les autres, en fonction de la disponibilité des vaccins.
 - Débutera en mars : le personnel de soin des autres collectivités de soin, pour lequel un processus de vaccination similaire aux maisons de repos sera appliqué.
- Suivie par la **phase 1b** (qui débutera en mars, en fonction de l'acheminement des vaccins) :
 - les personnes de plus de 65 ans;
 - les personnes entre 18 et 65 ans présentant des facteurs de comorbidité;
 - les métiers essentiels.
- Et, pour finir, le reste de la population au-dessus de 18 ans (**phase 2**).

Quel processus pour se faire vacciner ?

Les personnes désireuses de se faire vacciner contre le Covid-19 recevront une invitation (par sms ou mail selon les informations disponibles, et par lettre) pour prendre rendez-vous via une plateforme de réservation en ligne centralisant tous les points de vaccination de la région bruxelloise. À partir de demain, il sera possible, pour les personnes actuellement concernées par la phase de vaccination, de prendre rendez-vous au point de vaccination du Heysel, en plus de celui de Pachéco. Prochainement, d'autres points de vaccination seront disponibles. **À la différence du modèle adopté en Flandre et en Wallonie, les personnes désireuses de se faire vacciner en région bruxelloise pourront le faire dans le point vaccination de leur choix.**

Lorsque le premier rendez-vous est sélectionné, la plateforme propose automatiquement un 2^e rendez-vous pour l'administration de la deuxième dose du vaccin, celui-ci peut être adapté selon un planning personnel, mais toujours dans le délai indiqué en fonction de la disponibilité du vaccin. Une fois que les deux rendez-vous sont confirmés, un QR code personnel est envoyé à la personne et permettra de l'identifier au point de vaccination.

Concrètement, une fois sur place et après identification (grâce au QR code et à la carte d'identité) des personnes à vacciner, leur température est prise. Si elles ont plus de 38°, elles ne pourront pas être vaccinées. Si elles ont moins de 38°, le vaccinateur leur administre le vaccin contre le Covid-19. Dès qu'elles ont été vaccinées, les personnes sont invitées à se reposer et à rester en observation entre 15 à 30 minutes environ dans une salle d'attente. Durant ce laps de temps, leur vaccination est enregistrée sur la plateforme VaccinNet et un certificat de vaccination peut leur être remis sur demande. Trois (Pfizer), quatre (Moderna) ou douze (AstraZeneca) semaines plus tard, la deuxième dose du vaccin leur est administrée (s'il s'agit d'un vaccin à deux doses). L'efficacité du vaccin est maximale 10 jours après l'administration de cette deuxième dose. **Néanmoins, les personnes vaccinées, pouvant rester contagieuses en cas de nouveau contact avec le virus, doivent continuer à respecter les mesures sanitaires jusqu'à ce que l'immunité de groupe soit atteinte.**

Pour toute information complémentaire sur le coronavirus et la vaccination : www.coronavirus.brussels